

ARRÊTÉ N° 2024-11

*RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU CPAG*

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 811-10 et suivants ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;  
Vu le règlement intérieur ;

ARRÊTE

Article 1 : Est nommé responsable pédagogique du CPAG :

Didier Del Prete, Maître de conférences.

Article 2 : Le secrétaire général et le directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 04 juin 2024

Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités.  
Directeur.

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 6/6/2024